

Commune de
LAVEY-MORCLES



Préavis de la Municipalité
au Conseil communal

N° 01/2021

Aménagement d'un trottoir vers Plambuit

Lavey, le 18 janvier 2021

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant :

- de l'aménagement d'un trottoir le long de la Route du Stand et de la Route de Plambuit
- de la création de deux domaines publics communaux (DP)*
- de la délimitation d'une nouvelle lisière forestière

**Les biens (terre ou bâtiment) qui sont affectés directement à l'usage du public ou à un service public.*

Contexte

Depuis quelques années, la question de la sécurisation des piétons le long de la route du Stand revient régulièrement au Conseil communal. En raison des travaux d'infrastructure à réaliser le long de cette route, ce projet a jusqu'ici toujours été postposé. La fin des travaux d'adduction en eau, ainsi que la présence de nouvelles constructions dans ce secteur, nous permettent aujourd'hui de réaliser ce projet.



Pour mémoire, la réfection de cette route était prévue dans le Préavis No 22/2015 « Mise en œuvre PGEE/PDDE pour le quartier de Plambuit et raccordement au réseau d'eau potable de Bex » et avait été reportée pour pouvoir réaliser ces travaux en parallèle avec la construction du trottoir. Cependant, le goudronnage provisoire de la route se dégradant rapidement, ces travaux deviennent pressants.

Procédure et enquête

Domaines publics (DP)

Au moment d'entamer l'étude du projet de construction du nouveau trottoir, la Municipalité a constaté que la route n'a jamais été cadastrée. Cela nécessite par conséquent la création de deux domaines publics afin que ce tronçon soit officiellement répertorié comme route communale. Une demande supplémentaire a été adressée au Canton afin de régulariser la situation. Cette procédure est en cours de validation formelle auprès des services cantonaux qui ont déjà donné un préavis favorable.

Lisière forestière (limite physique avec la forêt)

Comme mentionné plus haut, la route n'avait pas été cadastrée et a empiété sur la lisière forestière. Les plans de la lisière forestière détenus par la Direction générale des forêts (DGF) ne correspondent donc plus à la réalité. Une nouvelle limite a été proposée par la Municipalité et validée par la DGF.

Forts de ces constats, nous sommes contraints de remédier à la situation en incluant dans le présent préavis :

- les coûts pour la cadastration de deux nouveaux DP
- les coûts pour la délimitation d'une nouvelle lisière forestière

Enquête publique

Conformément aux dispositions de la loi sur les routes (LRou) et des dispositions légales en vigueur, la Municipalité de Lavey-Morcles a soumis à l'enquête publique du 7 au 28 décembre 2020 la régularisation de la Route du Stand, soit :

- La réfection de la Route du Stand, avec création d'un trottoir, entre les domaines publics n° 17 et 27 ;
- La création de deux nouveaux domaines publics communaux, reliant les domaines publics n°16, 17 et 27, par expropriation partielle des parcelles n° 503, 675, 695, 696, 738, 772, 744, 773, 774, 930, 968, 1126 et 1151 ;
- La constatation partielle des lisières forestières sur la parcelle n° 774.

Cette enquête publique n'a suscité aucune opposition ni remarque. Les services cantonaux ont préavisé favorablement ces projets. La décision définitive, signée par la Cheffe des infrastructures et des ressources humaines du Canton sera rendue après l'accord du Conseil communal.

Projet de construction

Dimensionnement de la Route du Stand

Selon les mesures effectuées avec les radars, il est intéressant de constater que le taux journalier moyen (TJM) est relativement bas, ce qui rend les croisements entre véhicules occasionnels. Conformément aux recommandations de la commission cantonale des espaces publics (SCEP) et de la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), nous proposons la construction d'un trottoir de 2 m et d'une chaussée d'une largeur entre 3 m à 4 m selon la configuration de la route.

Le trottoir sera délimité par une bordure biaisée de sorte que les véhicules sentiront une différence de niveau lorsqu'ils franchiront la bordure. En effet, une bordure basse sans différence de niveau reviendrait à marquer une ligne jaune au sol, ce qui irait à l'encontre du but recherché par la Municipalité.

En outre, conformément aux recommandations de la DGMR, des potelets seront mis en place afin d'éviter que les véhicules ne circulent systématiquement sur le trottoir. Ceux-ci seront disposés légèrement en retrait de la bordure, sur le trottoir, afin de faciliter le passage régulier des véhicules lourds.

Coûts

Pour la réalisation des travaux, 4 entreprises actives dans le génie civil ont été invitées à participer à un appel d'offres conforme aux règles sur les marchés publics. Le délai pour la remise des offres n'ayant pas encore expiré, les coûts présentés ci-dessous sont une estimation basée sur des travaux qui ont déjà eu lieu sur la commune. Le montant final, à l'issue de l'appel d'offre, peut varier de plus ou moins 15%.

Travaux	Montant estimatif
Trottoir Route du Stand - Plambuit + DP	
Génie civil	275'000.-
Géomètre officiel	33'500.-
Eclairage public	28'000.-
Achat de terrain en zone de verdure	2'998.-
Divers et imprévus	15'502.-
Coût estimatif des travaux	355'000.-

Synthèse

Total des travaux : Fr. 355'000.-
Financement : Emprunt de Fr. 350'000.-, le solde prélevé (ou versé) aux liquidités
Imputation : Bilan, compte N° 9141.12, à créer
Amortissement : Amortissement sur 30 ans sur le compte n° 43.3311.3, à créer, la première fois l'année de la fin des travaux

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 01/2021 du 18 janvier 2021 ;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- I. D'octroyer à la Municipalité un budget de Fr. 355'000.- pour la réalisation d'un trottoir le long de la Route du Stand et de la Route de Plambuit.
- II. D'autoriser la Municipalité à créer 2 domaines publics.

Adopté en séance de la Municipalité le 16 mars 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic :  Le Secrétaire : 
Yvan Ponnaz *  * Mentor Citaku

Annexes : Plans



